



ELECTIONS AUX

CTE - CAPL - CAPD

Solidarité

Démocratie

Efficacité

Proximité



PERSONNELS TECHNIQUES ET OUVRIERS

Privatisations, sous-traitance :

Extrait du discours du Chef de l'Etat sur le "cœur de métier" à l'hôpital de Bordeaux (CHU), le 16 octobre 2007 :

"Le directeur, justement, doit pouvoir décider librement de transférer au secteur privé des activités logistiques qui ne sont pas au cœur des missions de l'hôpital. Le secteur privé maîtrise en général mieux ces activités."

Depuis ce discours, les attaques se sont confirmées : pouvoir d'achat, attaques sur les retraites, les effectifs, privatisations, manque de moyens pour les établissements publics, etc.

De façon générale, dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux la situation se dégrade pour nos catégories sous la contrainte de la concurrence, entre établissements public et privés, mais aussi entre pôles dans un même établissement, le tout orchestré par la T2A (tarification à l'activité) magnifique machine à mettre les établissements de soins publics en déficit.

La situation est explosive, la catégorie C, dans son ensemble, est "l'oubliée" des protocoles. Nous sommes victimes d'un pilonnage du gouvernement qui n'a cessé de dégrader nos conditions de travail et nos rémunérations. Travailler plus, plus longtemps pour gagner moins d'argent (tassement des grilles, promotions au compte goutte, non reconnaissance des qualifications...) les salaires de nos catégories sont bas, de nombreux professionnels de nos filières sont en invalidité (blanchisserie, cuisines).

Externalisations privatisations, les entreprises privées coûtent plus cher et le service n'est pas toujours à la hauteur. Elles s'engraissent sur les cotisations sociales, en utilisant précarité et bas salaires pour leur personnel.

Le management :

Extrait du discours du Président de la République sur le "cœur de métier" à l'hôpital CHU de Bordeaux (16 octobre 2007).

"Il n'y a qu'un patron, c'est le directeur, qui décide. Le directeur doit être un manager d'excellence, formé et évalué régulièrement. Moi, je suis favorable à ce que le recrutement des directeurs d'hôpital s'ouvre : aux médecins, aux cadres des autres fonctions publiques, pourquoi pas aux managers du privé ?"

La CGT combat cette vision de l'hôpital, le soin n'est pas une marchandise, ce ne sont pas de managers dont ont besoin les professionnels, mais de moyens pour répondre aux besoins de santé de la population !

Salaires - Pouvoir d'achat

Valeur du point d'indice bloqué (jusqu'à quand ?)

- + Inflation
- + Augmentation de la cotisation retraite (0.27%/an) pendant 10 ans
- + Augmentation de la CSG

= **BAISSE des salaires et du Pouvoir d'achat !!**

Nous rencontrer, nous contacter, nous rejoindre :
Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale • Case 538 - 263 rue de Paris • 93515 MONTREUIL Cedex
• Email : com@sante.cgt.fr • Site Internet : http://www.sante.cgt.fr

Le 20 octobre,
je vote



Le 20 octobre 2011,

ne vous abstenez pas, exercez votre citoyenneté au travail.

Votez pour les listes **cgt** aux CTE, CAPL, CAPD

<http://www.cgt-sante12.net>

Carrière, rémunération mensuelle et recrutement

AEQ	OUVRIER PROFESSIONNEL (OP)	Maîtrise Ouvrière ou Agent de Maîtrise	Technicien Hospitalier (ancien agent chef)
Sans diplôme = SMIC mensuel + 0.94 € => les fonctionnaires sont-ils des privilégiés avec ce salaire !?	1 CAP ou BEP = SMIC + 0.94 € + 4.63 € => 4.63 € le diplôme !	2 CAP ou BEP = SMIC + 0.94 € + 9.26 € => 4.63 € le diplôme !	Bac Pro = SMIC + 0.94 € + 69.45 => SMIC + 5% le Bac Pro !

En 1980, un AEQ (ou ASH) débutait à SMIC + 10%
=> **2 fois mieux qu'un Technicien Hospitalier en 2011**

Grilles de salaires actuelles

Catégorie C - Echelle 3

Agent d'entretien qualifié			
Echelon	Durée Moyenne	Indice Majoré	Salaire brut
1	1 an	295	1 365,85 €
2	2 ans	296	1 370,48 €
3	2 ans	297	1 375,11 €
4	3 ans	298	1 379,74 €
5	3 ans	300	1 389,00 €
6	3 ans	305	1 412,15 €
7	4 ans	312	1 444,56 €
8	4 ans	319	1 476,97 €
9	4 ans	326	1 509,38 €
10	4 ans	338	1 564,94 €
11		355	1 643,65 €

Catégorie C - Echelle 4

Ouvrier professionnel qualifié			
Echelon	Durée Moyenne	Indice Majoré	Salaire brut
1	1 an	296	1 370,48 €
2	2 ans	297	1 375,11 €
3	2 ans	298	1 379,74 €
4	3 ans	300	1 389,00 €
5	3 ans	308	1 426,04 €
6	3 ans	316	1 463,08 €
7	4 ans	325	1 504,75 €
8	4 ans	335	1 551,05 €
9	4 ans	345	1 597,35 €
10	4 ans	356	1 648,28 €
11		369	1 708,47 €

Catégorie C - Echelle 5

Agent de maîtrise, Maître Ouvrier			
Echelon	Durée Moyenne	Indice Majoré	Salaire brut
1	1 an	297	1 375,11 €
2	2 ans	298	1 379,74 €
3	2 ans	299	1 384,37 €
4	3 ans	308	1 426,04 €
5	3 ans	318	1 472,34 €
6	3 ans	328	1 518,64 €
7	4 ans	338	1 564,94 €
8	4 ans	350	1 620,50 €
9	4 ans	362	1 676,06 €
10	4 ans	379	1 754,77 €
11		392	1 814,96 €

Catégorie C - Echelle 6

Maître Ouvrier principal, Agent de maîtrise principal			
Echelon	Durée Moyenne	Indice Majoré	Salaire brut
1	2 ans	325	1 504,75 €
2	2 ans	336	1 555,68 €
3	3 ans	347	1 606,61 €
4	3 ans	360	1 666,80 €
5	3 ans	377	1 745,51 €
6	4 ans	394	1 824,22 €
7	4 ans	416	1 926,08 €
* Except		430	1 990,90 €



Catégorie B

Technicien hospitalier			
Echelon	Durée Moyenne	Indice Majoré	Salaire
2	2 ans	316	1 463,17 €
3	2 ans	325	1 504,85 €
4	2 ans	334	1 546,52 €
5	3 ans	345	1 597,45 €
6	3 ans	358	1 657,65 €
7	3 ans	371	1 717,84 €
8	3 ans	384	1 778,04 €
9	3 ans	400	1 852,12 €
10	3 ans	420	1 944,73 €
11	4 ans	443	2 051,22 €
12	4 ans	466	2 157,72 €
13		486	2 250,33 €

La CGT revendique

- ➔ La revalorisation des salaires : le SMIC devrait être de 1.700 euros,
- ➔ Une meilleure reconnaissance des qualifications, reconnaissance des CAP et du BEP à 1,2 fois le SMIC, les bac pro à 1,4 fois,
- ➔ Le passage en catégorie B de tous les agents qui encadrent,
- ➔ La création d'emplois dans les secteurs techniques,
- ➔ Le respect des filières professionnelles,
- ➔ Le déblocage des carrières et des perspectives d'évolution de carrières,
- ➔ La réinternalisation des service techniques pour garantir la qualité du service public,
- ➔ La réingénierie des métiers d'ambulancier, de « maintenancier » et de logistique.

En votant pour les candidats de la CGT, vous élirez des élus-es qui porteront ces revendications, tant au niveau local qu'au niveau national, dans le cadre de la défense du service public

